

ZONE SUD-OUEST COMMERCIALE
TEL 05.62.89.25.25
FAX 05.32.00.61.27
AGREMENT SANITAIRE
FR 46.309.004 CE



Sysco France SAS
M.I.N. DE RUMES, BATIMENT A1 - 94550 CHEVILLY-LARUE
APE 4639A - RCS CRETEL 316807015 - N° TVA FR22316807015

REGLEMENT A ADRESSER :
Sysco France
CS 30041 - 76201 Dieppe Cedex
IBAN :
FR7630004003420002001211042
BIC:BNPAPRPPXXX

Sysco France
Depot : SOULLIAC
Route de MARTEL
46200 SOULLIAC
Capital 485 490 304,63 euros

VOS REF.		N.REP.		DATE FACTURE	DATE LIVRAISON		ADRESSE LIVRAISON		ADRESSE FACTURATION	
N° CLIENT		SOUT11		11.04.2025	11.04.2025		REST. AUBERGE SANS FRONTIERE		REST. AUBERGE SANS FRONTIERE	
N° FACTURE		N.TEL.		DATE ECHÉANCE	JOUR		MME BOURGADE ISABELLE		MME BOURGADE ISABELLE	
1249788155		S10		30.04.2025	1		LE BOURG		LE BOURG	
TYPE PRODUIT		AVOIR		N° TOURNEE		PAGE	46340 DEGAGNAC		46340 DEGAGNAC	
				SCRC5		1/1				

ORIGINAL

TEL.: 0565415288

V/TVA : FR 42479371585

CARTONS	SOUS-CART.	CODE PDT	DESIGNATION DU PRODUIT		P.U. BRUT	% REM	**	QUANTITE	U.F.	P.U. NET	TVA	MONTANT H.T.
			Toute réclamation doit être signalée à votre agence sous 48H après livraison. Concerne le document no 1249784518									
0	5BC	B 70469	C/G RHUM ART. RAISIN GLA BCL.6K-2.5L X8 Etat du produit (S=surgelé, H=hygiène, F=frais, A=ambiant) ->				S	5,000	BC	17,920	1	89,60
CONFORMEMENT AUX RÈGLES SEPA, LE MONTANT DE CETTE FACTURE SERA PRÉLEVÉ SUR VOTRE COMPTE BANCAIRE *****4384 À LA DATE EXIGIBILITÉ INDICUÉE CI-DESSOUS RÉFÉRENCE DU MANDAT SEPA: BRS-10037312 - NOTRE IDENTIFIANT CRÉANCIER: FR63ZZZ429556												
CO		TX TVA	BASE H.T.	MONTANT T.V.A.	TOTAL H.T.		MODE DE REGLEMENT			DATE FACTURE		NET A PAYER
1		5,5	89,60	4,93	89,60		Prélèvement SEPA			11.04.2025		AVOIR
					TOTAL T.V.A.		ESCOMPTE / INTERETS DE RETARD			EXIGIBILITE		EUR
					4,93		NON / 3xTX.LEGAL +40E (L441-6)			30.04.2025		94,53-
POIDS LIVRE : 8,125 KG												
SIGNATURE DU LIVREUR												
SI REGLEMENT : ☐ CHEQUE ☐ ESPECES												
SIGNATURE CLIENT :												

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SYSCO FRANCE

Applicables à compter de Mai 2024

Les CGV sont disponibles également sur notre site <https://shop.sysco.fr/CGV>

1. CHAMP D'APPLICATION, OPPOSABILITE

- Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes de produits livrées à facturer aux clients acheteurs (ci-après : le Client «*i*» par Sysco France SAS, société par actions simplifiée au capital de 448.549.034,43€ immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 318 071 015, dont le siège social est situé 12, rue Berry Armande - 75012 Paris (ci-après : «*la Société*» / in «*MA*», FR 22 316 015; numéro d'identification Unique au titre de la REP : emballages ménagers et papiers graphiques : FR0263347_01VAL20 ; numéro d'identification Unique au titre de la REP : emballages de la restauration : FR0263347_02PLVG1).
- Les CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale et tout achat de produit comporte de plein droit l'adhésion sans réserve du Client aux CGV. Le Client déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce à son préjudice de tout autre document in ayant pas été l'objet d'un accord entre les parties et notamment de ses propres conditions d'achat.
- En cas où Sysco France ne se prévale pas, à son profit, d'un document, de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renoncement à s'en prévaloir ultérieurement.
- Les présentes CGV annulent et remplacent toutes diffuses antérieures.

2. COUVANCEES

- La commande doit être effectuée par le Client directement par l'un des moyens mis à sa disposition par la Société : téléphone, télécopie, courrier ou voie électronique (site Internet, courriel, ou tout autre support électronique mis à disposition par notre Société).
- Le Client est responsable de la sécurité des termes de toute commande sans complais et exacts.
- La Société se réserve le droit de refuser, diminuer toute commande pour des motifs légitimes, notamment dans le cas où les quantités commandées sont anormalement élevées par rapport aux quantités habituellement commandées ainsi qu'en cas d'indisponibilité ou de pénurie du produit commandé (y compris pour des raisons liées à sa capacité de production), sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.
- La Société se réserve également le droit de modifier les spécifications des produits sans préavis, sauf accord écrit contraire avec le Client.

- Les colisages et conditionnements sont mentionnés à titre indicatif et peuvent éventuellement faire l'objet d'une modification.

- Les commandes parvenues à la Société sont fermes, et définitives pour le Client. Néanmoins, toute modification de commande demandée par le Client ne pourra être prise en considération que si ce dernier accepte les modalités déterminées par notre Société d'après écriture ou verbale, délai à respecter avant expédition de la commande...I. En tout état de cause, notre Société se réserve le droit de refuser cette demande de modification.

3. E-COMMERCE

- L'utilisation des services du site e-commerce nécessite la création d'un compte client. Le Client s'engageant à fournir des informations fiables et exactes permettant à la Société d'exécuter l'ensemble de ses obligations contractuelles.
- Chaque fois que le Client souhaite accéder à son compte, il doit renseigner sur la page de connexion son code client et son mot de passe.
- Le Client reconnaît et accepte que les identifiants de connexion sont strictement personnels et confidentiels. Le Client s'engage ainsi à préserver la sécurité et à veiller à la confidentialité de l'identité de son compte et, le cas échéant, à imposer à tous utilisateurs les mêmes obligations. Il s'engage à prendre toute mesure appropriée à cet égard.

4. PRIX

- Les prix indiqués sur les catalogues et ceux proposés par écrit au Client sont fermes. Ils s'entendent net hors taxes et hors frais de livraison éventuels.
- Ils peuvent toutefois être révisés en cas de fluctuation des cours ou des changes, des coûts de l'énergie, du transport et des emballages, ce que le Client accepte.
- Le prix applicable est celui du tarif en vigueur au moment de la livraison.
- Tout accord particulier sera remis en cause par la parution d'une nouvelle tarification.
- Conformément aux dispositions des lois «*EGALIM*» et «*EGALIM 2*», le Client et la Société s'engagent à prendre en compte dans le cadre de leurs discussions sur les prix, les indicateurs agricoles et de production dès lors que ceux-ci seraient disponibles et applicables.
- La restauration commerciale bénéficiera d'une tarification commerciale.
- La restauration collective bénéficiera d'une tarification collective.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

- Sauf convention contraire entre les parties qui définira la computation du délai convenu, le prix est payable comptant sans escompte, à la livraison.
- Pour les commandes supérieures à un montant de 5 000 €, notre société se réserve le droit de demander un acompte d'un montant minimum de 40 % qui devra être réglé avant la livraison.
- Tout mode de règlement n'opère ni novation ni dérogation à nos conditions de paiement.

- Il sera convenu avec le Client, au moment de la commande, du mode de règlement utilisé à savoir : virements, prélèvements SEPA, carte bancaire, LCR, chèques ou espèces (dans les limites imposées par la loi).
- Si un délai de paiement est accordé au Client, il figurera sur la facture émise par notre Société. En cas de défaut de paiement dérogatoires tels que prévus à l'article L.441-11 du Code de commerce, le client reconnaît et accepte que le délai le plus court s'appliquera à la totalité de la facture.

- Le défaut de paiement à cette date entraînera l'exigibilité d'intérêts de retard dont le taux est fixé au taux semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) en vigueur au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juillet, majoré de 10 points par jour de retard, à compter du jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Par ailleurs, tout retard de paiement entraînera en sus de la pénalité précitée, le paiement d'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Si les frais de recouvrement exposés s'avéraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier pourrait demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

- En outre, suite à une relance de notre part pour paiement des sommes dues, restée sans réponse 8 jours à compter de sa présentation, des frais financiers et frais de justice, seront mis à la charge du Client. Dans le cas où un titre de paiement remis par le client revendrait impayé, la Société facturera au client qui s'engage à la régler, la somme forfaitaire de 12 € H.T. à laquelle s'ajoutera la TVA.- Aucune contestation de facture, ni l'existence de réserves faites dans les formes n'autorisent le Client à suspendre le paiement de tout ou partie des factures dans les délais. En cas de contestation, ce dernier doit l'adresser à la Société dans les 15 jours de la réception de ladite facture.

- Notre Société se réserve le droit de procéder à une compensation avec toutes les sommes dues par le Client.

- Le Client s'interdit d'appliquer des retenues ou pénalités de toute nature sur les sommes dues pour sa commande initiale, sauf transaction écrite entre les parties.

- Tout impayé ou tout retard de règlement autorise notre Société à suspendre les commandes restantes à livrer et rend immédiatement exigibles, de plein droit, toutes sommes dues.

6. RESERVE DE PROPRIETE

- Les marchandises vendues restent la propriété de notre Société jusqu'à l'accomplissement de toutes les obligations du Client et spécialement de la propriété jusqu'à complet paiement du prix, en principal et accessoires.
- Pendant la durée de la réserve de propriété au profit de notre société, les acheteurs prennent à leur charge tous les risques de perte, de détérioration, même pour cas fortuit, fautes d'ajout ou force majeure.

- Les marchandises doivent être assurées par le Client contre tous risques : sauf avis contraire écrit du Client, notre société considérera que l'assurance a été souscrite par le Client et se réserve la possibilité à tout moment de réclamer au Client une attestation d'assurance. En cas de détérioration des marchandises ou de disparition, les règlements provenant de la compagnie d'assurance nous seront acquis, sous réserve de tous recours contre le Client.

7. LIVRAISON - TRANSFERT DES RISQUES

- La livraison des produits est effectuée soit par nos propres camions, soit par transporteur. Le Client peut, à ses frais, organiser le transport des produits commandés sous sa responsabilité.
- La livraison et le transfert des risques s'effectuent dès que la marchandise quitte nos entrepôts, sans préjudice de l'application de la clause de réserve de propriété.
- En cas de livraison franco de port, la livraison est réputée intervenir à la mise à disposition des produits au Client lorsque le déchargement des produits est effectué par ses soins ou au déchargement complet des produits lorsqu'il est accompli par nos soins.
- En cas de livraison port dû, la livraison intervient à la mise en disposition des produits au Client sur notre quai d'expédition lorsque le chargement incombe à ce dernier ou après chargement des produits depuis notre quai d'expédition lorsque le chargement est accompli par nos soins.
- En cas de livraison en port dû, le Client garantira notre Société contre tout recours dilatoire contre cette dernière, au titre de l'article L. 132-8 du Code de commerce, par le prestataire affecté par ses soins ou par un sous-traitant.
- Le Client prend toutes les dispositions nécessaires pour maintenir et conserver les produits vendus par notre Société à une température au moins égale au seul légal, et d'une manière générale, le Client prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer la pérennité des marchandises.

8. CONDITIONS ET DELAIS DE LIVRAISON

- Pour la France métropolitaine, compte tenu des contraintes et des coûts logistiques, les prix s'entendent pour toute livraison d'un montant minimum de 200 € HT. Une participation aux frais de transport d'un montant minimum de 15 € HT, pourra être facturée en cas où le Client commande des quantités inférieures à 200 € HT. Concernant l'Export, c'est l'Incoterms indiqué sur de commandes qui fait foi pour le transfert de propriété et l'imputation des frais logistiques.
- Les délais de livraison indiqués sur nos documents sont strictement indicatifs et peuvent être modifiés notamment par des facteurs imprévisibles tels que la météo, la trafic routier, etc..
- Les jours de livraison sont ceux qu'un créneau horaire de livraison d'une durée minimale de trois (3) heures sera convenu avec le Client lors de l'ouverture de son compte client et selon le planning logistique de notre Société.

- Notre Société étant soucieuse de la sécurité de ses collaborateurs, les points d'accès de livraison défini par le Client ne doivent pas présenter de risques pour le personnel de livraison. Si, après évaluation, les accès sont jugés trop dangereux, notre Société se réserve le droit de ne pas livrer ou de limiter la prestation de livraison proposée (ex : livraison à la porte de l'établissement).

- Le Client garantit que les espaces de stockage mis à disposition à la livraison des marchandises sont suffisants pour accueillir l'ensemble des produits commandés. A défaut, et dans un souci de respect de la chaîne du froid, les marchandises seront conservées par notre Société qui facturera une pénalité au Client d'un montant forfaitaire de 15 € C.H.T.

- Un protocole de sécurité doit être établi entre notre Société et le Client pour chacun des établissements du Client conformément à l'article R. 451-4 et suivants du Code de Travail. Le Client s'engage à collaborer et à nous communiquer toutes les informations nécessaires à l'établissement dudit document. Aucune livraison ne pourra intervenir sans établissement du protocole de sécurité. En cas de refus du Client d'établir le protocole de sécurité, nous nous réservons la faculté, ce que le Client accepte, de lui refacturer les frais engagés par notre société pour remplir les obligations légales de prévention.

- Le Client est soumis à une obligation de restituer tout support de livraison des produits hors cartons, tel que les palettes, les caisses plastiques ou les rolls, sans que cette liste ne soit limitative. Au moment de la livraison, les supports font l'objet d'un échange contre pour nombre à qualité équivalente. Tout support de livraison non restitué sera facturé dans les conditions suivantes : 150€/palette, 50€/caisse plastique, 150€/roll. Ces montants seront susceptibles d'évoluer en fonction des cours des matériaux le cas échéant.

- Les retards ne peuvent en aucun cas donner lieu à des pénalités ou indemnités quelconques. Les produits qui pourraient manquer lors de la livraison ne feront pas l'objet d'un complément de livraison.

9. RECLAMATIONS ET RETRAITS/RAPPELS

- Pour être valable, toute réserve (hors prix), portant notamment sur le conditionnement, le poids, le collage, la qualité et la quantité des produits, doit être formulée par écrit sur le document accompagnant la marchandise, auprès de notre livreur, lors de la réception des marchandises. Cette réserve sera réputée faite par une personne habilitée représentant le Client, qui indiquera clairement son identité et signera. Cette réserve devra être confirmée par écrit par le Client, dans les trois jours suivant l'enlèvement ou la réception, sous peine de forclusion, à l'exception des marchandises desservies et des produits manquants pour lesquels la réclamation doit être formulée à réception.
- Les réserves doivent être complètes, motivées et précises. Les réserves formulées en termes généraux sont nulles et sans effet. Il appartient également au Client de fournir tous les éléments justifiant la véracité des réserves formulées.
- En dehors du cas du refus à la livraison dans les conditions stipulées ci-dessus, nos marchandises ne sont ni répressés, ni échangées.
- Revenus retour par le chauffeur ne sera accepté en dehors des cas prévus par la politique qualité Sysco France et sera suspendu au parait état de la marchandise. Les marchandises adressées par le Client à la livraison feront l'objet d'une validation avec le chauffeur.
- En tout état de cause, nos obligations se limitent au remboursement de la marchandise reconnue défectueuse par notre Société, la preuve (i.e. photo, rapabilité du produit, transmission d'un corps étranger...) nous ayant été apportée et ayant été constatée contradictoirement.
- Toutes les informations concernant la contenance, la composition et la provenance de nos marchandises, sont sous la responsabilité de nos propres fournisseurs.
- Les produits de la catégorie «*meubles*» vendus le cas échéant au Client sont garantis pièces et main d'œuvre pendant un délai de douze mois à compter de leur cession.

- Notre Société se réserve le droit de procéder à tout retrait ou rappel de produit en cas de survenance d'un problème relatif au produit, le cas échéant, en lien avec le fabricant et/ou l'administration compétente.

- Dans le cas où un Client est concerné par un retrait ou rappel de produit, il s'engage à revenir vers notre Société selon les canaux d'information disponibles, dans le délai imparti spécifié sur le courrier d'information. Dans le cas contraire, il ne pourra pas prétendre à un avoir correspondant à la valeur de la marchandise concernée par le retrait ou le rappel du produit.
- En cas d'insécurité par le Client de l'une quelconque de ses obligations, notamment le paiement du prix des produits, le contrat de vente pourra être résolu de plein droit et sans formalité si non semble à notre Société.
- Les marchandises devront nous être restituées à première demande aux frais, risques et périls du Client qui s'y oblige, sans préjudice de tous dommages et intérêts dus à notre Société.

10. CLAUSE RESOLUTOIRE

- En cas d'inexécution par le Client de l'une quelconque de ses obligations, notamment le paiement du prix des produits, le contrat de vente pourra être résolu de plein droit et sans formalité si non semble à notre Société.

- La force majeure signifie tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des parties qui a pour effet de les empêcher ou d'empêcher l'une d'elles d'exécuter normalement ses obligations.

- Seront notamment considérés comme cas de force majeure, les grèves, les lock-out ou tout événement social semblable, incendie, inondation, gel, blocage des voies de communication, crise sanitaire, pandémie, interruption ou retard dans les transports, mais hors service temporaire des matériels nécessaires à l'exécution des commandes survenant dans nos locaux, non approvisionnement en énergie....

- Notre Société se réserve la faculté de suspendre, retarder ou modifier l'exécution de commandes/livraisons dans les cas de force majeure, sans ouvrir droit pour le Client à prétendre à une quelconque indemnité.

12. LIMITATION DE RESPONSABILITE

- Notre Société apporte le plus grand soin à la qualité des produits. Les produits sont vendus avec les tolérances habituelles. Notre Société ne pourra être tenue responsable du choix des produits commandés par le Client, notamment au regard de ses caractéristiques par rapport aux besoins définis par le client final. Plus généralement, notre Société ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable des erreurs imputables au Client et des conséquences dommageables de toute décision prise par le Client ou par un tiers désigné par ce dernier.- Les produits sont fournis et vendus par notre Société pour l'usage, la destination, les caractéristiques et l'application normale des produits. Toute utilisation différente et/ou non conforme et/ou dans des conditions anormales expose totalement la responsabilité directe ou indirecte de notre Société. La conservation des produits vendus par notre Société sera faite aux risques et périls du Client. Le Client s'obliga donc à stocker les produits vendus par notre Société conformément à la réglementation en vigueur, tout particulièrement en ce qui concerne le respect de la chaîne du froid, et à respecter l'ensemble de ses obligations légales vis-à-vis de ses propres clients.

- Notre Société se dégage de toute responsabilité en cas de non-conformité d'équipage de produits dits «*PSN*» - dont la responsabilité du choix du fournisseur incombe au Client.
- En tout état de cause, notre Société ne peut, en aucun cas, être responsable des défauts et déformations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales ou non conformes de conservation et/ou d'utilisation après leur délivrance. Notre Société ne pourra être responsable du fait notamment : il y a dégradation des produits résultant du dépaquetement, selon les produits, des DLC ou DDM, l'il y a détériorations ou accidents provenant de négligences, défauts de surveillance ou d'entretien, l'il y a non-respect des normes d'hygiène alimentaires et, de manière générale, des normes impératives en droit de la consommation ou encore l'il y a des dommages consécutifs aux modifications, incorporations ou transformations des produits.

- Lorsque la responsabilité de notre Société est engagée à la suite d'une faute avérée de sa part, la réparation ne s'applique qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains que le Client a subis à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects et immatériels, tels que les préjudices financiers, pertes d'exploitation, perte de client, perte de chiffre d'affaires, atteinte à l'image, etc.

- La responsabilité de notre Société est ainsi limitée au remboursement des produits livrés.

- La responsabilité de notre Société ne peut être engagée pour des faits, en cours de transport, de destruction, avarie, perte ou vol lorsque le transport est assuré par le Client lui-même. Dans ce cas, notre Société se dégage de toute responsabilité à compter du départ de la marchandise sur le quai de chargement de notre Société.

13. CONFIDENTIALITE - PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Le Client s'engage à ne faire aucun usage des documents techniques et/ou commerciaux qui lui ont été remis, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle de notre Société, et à ne les divulguer à aucun tiers.
- Le Client reconnaît que ces documents demeurent la propriété exclusive de notre Société et/ou de nos fournisseurs et qu'il ne dispose d'aucun droit, d'aucune sorte, sur les marques, modèles, dénominations, signes distinctifs, etc. sous lesquels nos produits sont commercialisés. Toute utilisation dans un cadre promotionnel ou publicitaire, quel qu'en soit le support, est soumise à l'agrément préalable de notre Société et ne saurait créer en sa faveur un droit, titre ou intérêt.
- Le Client peut divulguer les informations confidentielles de la Société (il) à ses employés, dirigeants, représentants et les conseillers auxquels le Client divulgue ces informations se conformant pleinement à la présente condition ; et (ii) tel que requis par la loi, une ordonnance d'un tribunal ou toute autorité gouvernementale ou réglementaire, à condition que la Client prévienne la Société le plus tôt possible d'une telle divulgation.

- Le Client s'interdit d'utiliser les informations confidentielles de la Société à d'autres fins que l'exécution de ses obligations au titre du Contrat.

- Lorsque le Client achète auprès de la Société par l'intermédiaire d'un groupement d'achat ou d'un consortium («*Groupement d'achat*»), le Client consent à ce que la Société fournisse au Groupement d'achat des informations relatives aux achats du Client, son historique de compte et de paiement, ou toute autre information demandée par le groupe d'achat dans le cadre de la relation commerciale du Client avec la Société. Le Client consent également à ce que la Société partage des informations confidentielles avec d'autres entités au sein du groupe de la Société, y compris les sociétés mères, filiales ou sociétés affiliées de la Société.

14. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

- Le Client reconnaît avoir pris connaissance et s'engage à respecter nos politiques de confidentialité et de lutte contre la corruption qui sont publiées sur le site www.sysco.fr dans le cadre des présentes.

15. ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

- En cas de différend découlant de la commande ou des CGV compris pour l'exportation, et à défaut d'accord amiable, seul le Tribunal de Commerce du lieu du siège de la Société sera compétent.

- Toutes commandes passées dans le cadre de ces conditions générales de ventes sont régies par le droit français.